

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00171**

**STATION D'EPURATION DE SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - ENGAGEMENT  
AUPRES DU SIEL POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET  
TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA FUTURE STATION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 juin 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170515-D20170017110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

### STATION D'EPURATION DE SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - ENGAGEMENT AUPRES DU SIEL POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA FUTURE STATION

Saint-Etienne Métropole va réaliser la construction d'une nouvelle station d'épuration de 1 500 EH (Equivalent Habitants) en remplacement des unités le Bourg et du secteur La Roche (ramené par pompage et conduite de refoulement) sur la commune de Saint-Christo-en-Jarez.

Pour le fonctionnement de cette nouvelle unité de traitement, il est nécessaire d'étendre le réseau électrique (Puissance = 60 KW).

Conformément à ses statuts et ses compétences, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses communes adhérentes via un fonds de concours. Suite au transfert de la compétence assainissement, Saint-Étienne Métropole se substitue aux communes, et sollicite le SIEL pour cette extension du réseau électrique. Conformément à ses statuts, le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Etienne Métropole, toutes les subventions émanant des différents financeurs.

D'autre part, il est également nécessaire que cette nouvelle unité soit alimentée en eau potable.

Il est prévu de mettre en parallèle de la tranchée réalisée par le SIEL, l'alimentation en eau potable de la future station d'épuration. Le coût supplémentaire pour la sur-largeur de tranchée sera directement supporté par Saint-Etienne Métropole.

Le financement pour ces raccordements se détaille comme suit :

| <b>Point financier Travaux auprès du SIEL :</b>         |                        |                        |                            |
|---|------------------------|------------------------|----------------------------|
| Les prix seront réactualisés au regard de l'index TP12. |                        |                        |                            |
| Détails   | Montant HT des Travaux | Participation SEM en % | Participation SEM en euros |
| Extension BT  | 30 360,00 €            | 59,30 %                | 18 003,48 €                |
| Extension BT Pompe de relevage                          | 1 750,00 €             | 100,00 %               | 1 750,00 €                 |
| Branchement STEP  | 7 640,00 €             | 59,30 %                | 4 530,52 €                 |
| Branchement pompe de relevage                           | 1 750,00 €             | 100,00 %               | 1 750,00 €                 |
| <b>Total HT :</b>                                       | <b>41 500,00 €</b>     |                        | <b>26 034,00 €</b>         |

| <b>Point financier Travaux d'adduction d'eau auprès de l'entreprise missionné par le SIEL :</b>                                 |                        |                            |
|---|------------------------|----------------------------|
| Détail  | Montant HT des travaux | Participation SEM en euros |
| Tranchée pour pose conduite d'eau potable en prévision du raccordement de la future station d'épuration de St-Christo-en- Jarez | 10 566 €               | 10 566 €                   |
| <b>Total</b>  | <b>10 566 €</b>        | <b>10 566 €</b>            |

Le coût total pour les raccordements électriques et eau potable est donc :

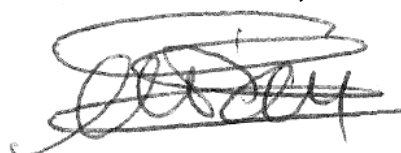
26 034,00 € HT (Travaux électriques)  
+ 10 566,00 € HT (Travaux pour eau potable)  
= **36 600,00 € HT**

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Communauté Urbaine, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard de l'index TP 12 pour les travaux de raccordement électrique,**
- **approuve le montant des travaux nécessaires pour le raccordement en eau potable de la future installation auprès de l'entreprise intervenante pour la partie électrique,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 178 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2017 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU